



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 303-5-26 Relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Hugues à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement numéro 303-5-26 *Révision du code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement numéro 303-5-26 *Révision du code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 20h à la salle municipale au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 171, rue Saint-Germain, à Saint-Hugues, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Municipalité / Politiques et règlements.

Donné à Saint-Hugues, ce 25 mars 2026.

Carole thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière